

Comment se déplacer au 3e âge?

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **14 (1984)**

Heft 9

PDF erstellt am: **11.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-829888>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Comment se déplacer au 3^e âge?

L'assemblée générale extraordinaire de la Fédération romande des fédérations ou associations de clubs d'«Aînés» s'est consciencieusement penchée sur cet important sujet lors de sa réunion du 27 juin dans les accueillants locaux de l'Ermitage à Yverdon-les-Bains. Cinq exposés furent présentés par des spécialistes qui fournirent de précieuses informations que les responsables de clubs, venus de toute la Suisse romande, transmettront à leurs membres. Là réside le grand intérêt d'une telle réunion qui fut présidée par le président de la Fédération romande, Louis Décorvet (GE) et animée par l'excellent meneur de jeu qu'est Jean Carrel, de Pro Senectute Vaud.

En ville

M. Michel-A. Borel, secrétaire général de la Compagnie des transports en commun de Neuchâtel et environs, parla des transports dans sa ville. Matériel roulant, réseau, horaires, tarifs, etc., furent évoqués, diapositives à l'appui. Des efforts sont consentis pour procurer aux personnes âgées des conditions de transport avantageuses, et pour faciliter l'accès des véhicules en augmentant la sécurité et le confort.

A ce propos, nous renvoyons nos lecteurs au N° 7/8 d'«Aînés», pages 40 et 41, où ils trouveront une excellente enquête d'Hélène Maillard sur les avantages offerts aux retraités de Suisse romande par les transports en commun.

A la campagne

Des transports en commun à la campagne, M. René Genillod, chef de service à l'Office des PTT d'Yverdon-les-Bains, fit un tableau suggestif. On apprit que le réseau des lignes du service postal suisse des voyageurs est deux fois et demie plus étendu que celui des CFF et une fois et demie plus long que

celui de la totalité des chemins de fer suisses, avec 8000 km. Ce réseau se compose de 623 lignes permettant à 1600 localités d'accéder aux principales artères des chemins de fer. 6500 haltes sont desservies par les automobiles postales. 1500 véhicules parcourent en une année 53 millions de km. Si, en 1960, 25,7 millions de voyageurs ont été transportés, en 1983 leur nombre a atteint 66,6 millions. Un effort spécial est consenti en faveur de la modernisation des véhicules: suspension à air, marche près du sol, etc.

«Transport handicap»

Mme Josiane Zmijewski, directrice de la Croix-Rouge de Lausanne, parla du transport en voiture, en train et par «transport-handicap». Elle releva que «si, à tous les âges de la vie, les moyens de transport répondent à un besoin social évident, ils y répondent encore et d'autant plus à l'âge de la retraite puisque la cessation de la vie professionnelle amène la plupart d'entre nous à disposer de beaucoup plus de temps libre». Mme Zmijewski souligna l'importance des transports bénévoles qui mettent à disposition, sans frais, véhicule et chauffeur et qui, en général, sont placés sous la responsabilité de groupements ou d'institutions à caractère social. De tels services sont naturellement destinés à des personnes de condition modeste qui sont dans l'incapacité d'utiliser les transports publics. Plusieurs sections de la Croix-Rouge gèrent de tels services, notamment à Delémont, La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel, Sion, Aigle, Lausanne, Morges et Fribourg. Quant aux «Transports-handicap», ils sont réservés aux handicapés et sont gérés de façon différente d'une région à l'autre, notamment par Pro Infirmis. Cela existe à Genève, Lausanne, Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. «Pour pallier l'aspect coûteux de ce moyen de trans-

port, des associations ou fondations, Pro Senectute Vaud, par exemple, peuvent participer aux frais.»

Les bénévoles

La présidente du Groupe genevois de coordination des bénévoles, Mme Ernest Sasson, fit un bref exposé sur «le transport et le déplacement accompagnés par des bénévoles». On apprit qu'à Genève le Groupe des chauffeurs bénévoles attaché au Centre social protestant existe depuis quatorze ans et a recours à une centaine de chauffeurs de bonne volonté qui effectuent environ 800 accompagnements par mois. Trois critères sont indispensables pour avoir accès à l'aide des chauffeurs bénévoles: ne pas être en mesure d'utiliser les transports en commun; ne pas avoir les moyens d'utiliser régulièrement un taxi; n'avoir personne dans sa famille pouvant assurer cet accompagnement.

Les services sociaux

Enfin, René Quenon, responsable du Service d'aide et conseil de Pro Senectute Vaud, s'attacha à expliquer les «prestations des services sociaux en rapport avec les transports et déplacements des personnes âgées». Il rappela que chaque service social, officiel, d'entreprise ou privé, a sa propre manière de résoudre les problèmes des besoins de déplacement et de les satisfaire. Il est donc du devoir de chaque service social de recenser autour de lui toutes les possibilités telles que bénévolat, chauffeurs Croix-Rouge, etc. Un conseil donné par René Quenon: ne pas hésiter à se renseigner au service social le plus proche afin de connaître les prestations possibles en matière de transport et déplacement de personnes âgées.

L'après-midi, après discussion, une synthèse générale de chaque thème étudié fut faite par Mme Anne-Françoise Dufey, responsable de secteur à l'Organisme médico-social vaudois de Lausanne.

Un souhait pour terminer ce compte rendu: que les informations recueillies au cours de cette journée d'étude soient fidèlement transmises aux clubs et associations d'aînés.